

## Bulletin SMF n° 7/mai 2012

- Sommaire :**
1. Caisse de pensions prévoyance.ne / propositions des employeurs
  2. Signer la pétition en ligne
  3. Inscriptions à la SMF : <http://www.smf-ne.ch>

Cher(e)s membres,

Nous avons voulu privilégier la négociation avant de « tirer au canon » ! Voici quelques informations concernant les derniers développements de prévoyance.ne. Nous vous recommandons par la présente de bien vouloir signer la pétition en ligne ci-dessous.

### 1. Caisse de pensions prévoyance.ne / propositions des employeurs

Les séances de la commission « Assainissement » se sont poursuivies. Mais à ce jour, les employeurs campent sur leurs positions résumées comme suit :

- Les employeurs veulent effacer le passé par la constitution d'une réserve obligatoire de 270 millions.
- Aucun geste financier pour les manquements passés.
- Mise à part la création de la réserve de fluctuation de change ci-dessus (obligation faites aux caisses par la Confédération), les employeurs n'apportent pas un franc de plus !
- Ils veulent faire supporter quasi exclusivement aux retraités et aux actifs tout le poids de cette recapitalisation.
- **Pour les retraités : pas d'indexation des rentes sur 20 ans...!**
- **Pour les assurés actifs : - passage de l'âge de la retraite à 64 ans.  
- lissage du salaire sur les 7 dernières années.**

Remarque : Vu la très lente progression salariale des employé(e)s de l'administration (38 échelons), que le Conseil d'Etat refuse toujours de renégocier, la problématique n'est pas du tout pareille pour chacun. Les enseignants au bénéfice de 10 hautes paies ne sont pas du tout pénalisés de la même manière, ils se retrouvent très rapidement au maximum de leur classe salariale. De ce fait, les enseignants et le personnel qui relève de la santé (CCT21) ne seront que rarement touchés, par ce lissage au niveau des augmentations salariales personnelles. Notre employeur crée ainsi une inégalité de traitement insupportable entre ses employés !

- Mesures transitoires de 5 ans, au lieu des 15 ans que nous avons demandées.
- Dès lors, il ne reste plus rien de la symétrie des sacrifices dont les employeurs se gargarisaient.

Pourtant, avec un apport financier pour effacer le passé, un engagement de 100 millions et un taux de cotisations de 26% l'objectif serait atteint. N'oublions pas que la situation se dégrade depuis 1988 et qu'il a fallu attendre 25 ans pour que l'employeur en prenne conscience.

Les mesures que l'employeur prend aujourd'hui, pour cette recapitalisation et pour palier aux cotisations que ce dernier n'a pas voulu payer, sont particulièrement injustes si seuls doivent les supporter, les retraités et les actifs.

### 2. Signer la pétition en ligne

Raison pour laquelle nous vous invitons à signer et à faire signer la pétition par votre entourage qui partage votre souci. Voici le lien : <http://www.cpu-ne.ch>

Pour le moment, les positions semblent bloquées. Nous vous tiendrons au courant de toute évolution.

### 3. Inscriptions à la SMF, voici le lien : <http://www.smf-ne.ch>